

La surtaxe imposée aux particuliers ne s'applique que seulement qu'au montant de l'impôt de base excédant \$200. On estime qu'environ 2,500,000 contribuables, soit 30 p. 100 de tous les contribuables, seront exemptés de cette taxe en 1970. Dans le cas des sociétés, la surtaxe est de 3 p. 100 de l'impôt avant la déduction de l'abattement provincial et avant l'addition de l'impôt sur la sécurité de la vieillesse. Je termine en demandant à la Chambre de faire subir la deuxième lecture à ce bill.

**Une voix:** Adopté.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je ne sais qui, parmi les ministériels, a dit cette parole encourageante. J'ai cru reconnaître la voix du député de York-Centre (M. Walker). Il est le bouton à réaction automatique qui crie «adopté» chaque fois que de telles mesures sont présentées à la Chambre.

Mais que nous demande-t-on de faire? On nous demande de faire adopter pour la nouvelle année d'imposition une surtaxe qui à l'origine, était peut-être la plus infâme de toutes les taxes dont le Parlement a été saisi. C'est une taxe qui finalement a été présentée à nouveau grâce à une pratique dont tout gouvernement devrait avoir grande honte. Elle a été rétablie après avoir été repoussée en 1968 lorsque, par je ne sais quel tour de passe-passe, le gouvernement a pu s'assurer un appui suffisant pour obtenir qu'on réexamine une mesure à propos de laquelle il avait essuyé un échec.

Non seulement le gouvernement n'a pas réussi lors de sa première tentative à présenter à nouveau cette taxe, mais il a dû recommencer. C'était l'année de l'incompétence, et l'incompétence n'est pas morte. C'est une surtaxe, imposée dans l'espoir de sortir nos finances de l'ornière. Je vois à sa place l'ancien ministre des Finances qui a dû faire face aux pressions du marché monétaire international et aux critiques du Fonds monétaire international. Les finances canadiennes souffraient d'une succession de déficits sans précédent; leur administration s'enfonçait dans le chaos.

• (4.40 p.m.)

Puis ce fut l'échec. L'ancien ministre des Finances et le ministre actuel sont arrivés à la Chambre sous le sac et la cendre, en promettant d'être sages à l'avenir; grâce à cette surtaxe, disaient-ils, à la réduction de quelque 400 à 500 millions de dollars dans les crédits et aux restrictions dans la Fonction publique, ils auraient de bien meilleurs résultats. Puis le ministre actuel des Finances déclara impu-

[L'hon. M. Gray.]

demment à la Chambre que grâce à toutes ces mesures, il pouvait nous promettre un budget équilibré et nous donner l'assurance que le gouvernement ferait régner l'ordre chez lui.

Nous connaissons la suite. Il y eut des élections et les représentants ont quitté la Chambre pour entrer en lice. A leur retour, le gouvernement a déposé le budget révisé des dépenses en septembre, en signalant qu'il accuserait un déficit de 400 millions de dollars. Lorsqu'il présenta le budget supplémentaire des dépenses, en octobre 1968, ce déficit était passé de 700 à 800 millions de dollars. Et parlons donc des ordinateurs qui, de l'avis du ministre actuel des Finances, devaient faciliter la tâche du gouvernement; ils devaient supprimer les problèmes concernant le budget supplémentaire des dépenses, car les méthodes devaient être beaucoup plus efficaces à partir de là.

**L'hon. M. Olson:** Parlez-nous du mois de juin 1962.

**L'hon. M. Lambert:** Je pourrais en dire long au député. Il était si loin dans les provinces des Prairies qu'il ne savait même pas ce qui se passait. Sa conception des événements est des plus erronées, car en 1962, le ministre des Finances prédisait l'ampleur de son déficit. Mais jamais n'avait-on dénaturé les faits de façon aussi impudente que ne l'a fait le gouvernement à la Chambre au début de 1968. On a même galvaudé les principes d'un gouvernement parlementaire pour pouvoir justifier ce gouvernement illégitime qui s'accrochait désespérément au pouvoir.

Aujourd'hui, toute la raison d'être de cette surtaxe de 3 p. 100 a disparu. On nous dit qu'on la maintient à cause du revenu qu'elle assure. Bien entendu, les dépenses du gouvernement se sont accrues d'une façon fantastique depuis 1968. Je me souviens qu'en 1968, nous avions un budget bien inférieur à 11 milliards de dollars. Nous savons quelles sont les prévisions budgétaires pour cette année. Le budget principal des dépenses se monte à 11,857 millions de dollars environ, soit 900 millions de dollars de plus que l'année dernière, simple bagatelle.

Nous venons à peine d'adopter les premières rallonges budgétaires qui se montent à 66 millions de dollars environ. Il y en aura un nouveau train avant que nous en arrivions, en mars, aux crédits supplémentaires définitifs. Le total atteindra facilement 12.5 milliards de dollars, car on n'est pas à quelques millions près.

Voilà donc ce gouvernement qui, en principe, restreint ses dépenses! Songeant à pas mal de choses qui se sont passées dans le bureau du premier ministre (M. Trudeau) et